

L'état actuel et l'évolution future du système d'assurances sociales: un débat

Les questions relatives à l'état actuel et à l'avenir de l'AVS sont au centre du débat ci-contre entre Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse, et Daniel Lampart, économiste en chef de l'Union syndicale suisse. Les deux interlocuteurs ont des avis très divergents sur le sujet. Le représentant des patrons considère l'évolution démographique comme la principale cause de la situation délicate dans laquelle se trouve l'AVS; selon lui, il sera nécessaire d'entreprendre vers 2016/2017 une révision qui ne constitue pas une charge supplémentaire pour l'économie. De son côté, le représentant des syndicats place sa confiance dans la croissance de la productivité économique et dans la qualité du marché du travail, lesquelles continueront de garantir le financement des assurances sociales. Cela ne sera, toutefois, possible que si l'on parvient à régler les problèmes en suspens dans le domaine de l'emploi. Il s'agit notamment de mieux valoriser le travail des seniors et des femmes.

La Vie économique: *Nous vivons dans une société vieillissante qui compte toujours plus de retraités et moins d'actifs. Qu'est-ce que cela implique pour le système d'assurances sociales? Comment va-t-il évoluer d'ici 2060?*

Thomas Daum: Le vieillissement démographique touchera le marché du travail, la prévoyance vieillesse et l'assurance maladie, cette dernière étant déjà affectée par l'explosion des coûts de la santé. Bien que le rapport retraités/actifs soit resté très stable ces deux dernières décennies, la proportion de rentiers augmentera rapidement dans les prochaines années.

Daniel Lampart: Cela ne rime à rien de faire des prévisions jusqu'à une date aussi lointaine que 2060. Les erreurs de pronostics concernant le financement de l'AVS l'ont bien montré. On oublie souvent que la Suisse a une longue expérience du vieillissement démographique. En 1950, nous avions un retraité pour 4,5 emplois à plein temps. Aujourd'hui, le rapport n'est plus que de 1 pour 2,5. Malgré tout, l'AVS continue d'être financée. Il a seulement fallu augmenter d'un point la TVA.

T. Daum: N'oubliez pas la forte augmentation des cotisations dans les années septante.

D. Lampart: Oui, c'est vrai, mais on avait aussi étendu les prestations.

La Vie économique: *M. Lampart, la démographie ne semble pas être le facteur clé à vos yeux. Quel élément jouera donc un rôle central dans l'évolution à long terme des assurances sociales?*

D. Lampart: La productivité des travailleurs sera déterminante. Elle alimente la prévoyance vieillesse et c'est grâce à elle que les assurances sociales continueront d'être solidement financées à l'avenir.

T. Daum: L'augmentation de la productivité nous a été utile par le passé. Étant donné les scénarios démographiques de l'Office fédéral de la statistique, il est totalement exclu qu'elle suffise à compenser la détérioration du rapport entre retraités et actifs. En outre, une société vieillissante tend à être moins productive qu'une société «normale». Nous aurons toujours plus d'emplois dans le domaine de la santé et dans les foyers pour personnes âgées, un secteur où la hausse de la productivité est très limitée.

D. Lampart: Si les conditions de travail sont bonnes en Suisse, les personnes actives professionnellement seront plus nombreuses. Ces vingt dernières années, nous avons fait fausse route. Les seniors ont été chassés des entreprises. Le chômage – y compris celui des jeunes – a fortement augmenté. Avec une bonne politique de l'emploi, on pourrait gagner 1 à 2 points de pourcentage sur les cotisations, d'après nos calculs. Cela implique une certaine immigration et davantage de femmes actives. Il faudrait également que le chômage et l'emploi des seniors retrouvent leur niveau de 1991.

La Vie économique: *Dans quelle mesure l'immigration peut-elle corriger l'évolution démographique?*

T. Daum: L'économie suisse continuera à l'avenir de dépendre de l'immigration autant qu'aujourd'hui. Nous avons actuellement 22% d'étrangers et même 27% dans la population active. Nous ne pourrions pas augmenter ce taux de manière significative, d'abord pour des raisons politiques, mais aussi parce que l'on ne trouve pas suffisamment de main-d'œuvre étrangère qualifiée. En outre, l'immigration ne résout pas le problème structurel posé par le vieillissement de la population; elle ne fait que le repousser. D'ailleurs, je tiens à mettre en garde ceux qui rêvent de refouler les immigrés. Cela nuirait durablement à l'économie.

La Vie économique: *Dans ce contexte, quel rôle joue l'allongement de la vie active?*

T. Daum: Tôt ou tard, il deviendra inévitable de prolonger la durée de vie active pour compenser la courbe démographique. La solution aux problèmes structurels de l'AVS consiste à flexibiliser l'âge de la retraite et à relever l'âge de référence. C'est la seule manière de préserver l'équilibre financier de l'AVS sans réduire substantiellement les prestations. Atteindre ce but représente, toutefois, un défi important: nous devons abolir la barrière psychologique actuelle des 64 et 65 ans. À l'avenir, nous ne pourrions plus nous permettre de maintenir cette limite automatique, applicable à tous, entre la vie active et la retraite. Elle est absurde, y compris sur le plan individuel.

D. Lampart: Le problème de tout Suisse gagnant normalement sa vie est de trouver

un bon emploi jusqu'à 65 ans. Voilà la réalité. Seuls quelque 60% des hommes de 63 ans travaillent encore. Si on leur dit que nous devons augmenter l'âge de la retraite, ces gens ne vont pas comprendre, leur souci étant déjà de savoir comment avoir un emploi jusqu'à 65 ans.

La Vie économique: *Parlons maintenant des projections établies par l'Office fédéral des assurances sociales pour 2030. Quelles conséquences en tirez-vous?*

T. Daum: Selon ces projections, le résultat de la répartition sera déjà négatif dans les deux prochaines années. Compte tenu du rapport défavorable entre actifs et rentiers, il se détériorera considérablement à partir de 2014/2015. Mais je ne voudrais pas que nous agissions sous l'effet de la panique. Les employeurs sont eux aussi d'avis que nous devons viser – outre le relèvement de l'âge de la retraite – une augmentation du taux d'activité professionnelle parmi les personnes de plus de 60 ans. Ce groupe constitue en effet l'une des deux principales réserves de notre marché du travail, l'autre étant les femmes.

La Vie économique: *Comment réussir à maintenir les gens le plus longtemps possible dans le processus de travail?*

T. Daum: Les employeurs devront procéder à des modifications – concernant notamment l'organisation, la politique du personnel et les processus de travail – pour obtenir la meilleure valeur ajoutée possible des employés d'un certain âge. Cela suppose que les seniors veillent à maintenir leurs qualifications et leurs compétences. En ce sens, les exigences pèsent plus sur les employés que sur les employeurs. Le pouvoir politique doit fixer des conditions-cadres qui permettent de réaliser ces objectifs et n'en détournent pas les intéressés – en raison, par exemple, de mauvaises incitations dans les assurances sociales ou d'autres domaines.

D. Lampart: Aujourd'hui, beaucoup de travailleurs d'un certain âge n'ont plus accès aux programmes de formation continue proposés par les entreprises. Les employeurs les laissent tomber. De même, des mesures doivent être prises aussi vite que possible pour améliorer les conditions de travail et prévenir les maladies professionnelles. Malheureusement, le stress au travail a fortement augmenté ces vingt dernières années. Un nombre croissant de personnes souffrent de problèmes psychosomatiques. Ce sont des signes alarmants. La Suisse fait fausse route. Nous devons veiller à ce que les gens puissent travailler avec plaisir et dans de bonnes conditions jusqu'à l'âge de la retraite.

La Vie économique: *Quelles sont vos priorités pour alléger les charges de l'État social: travailler plus longtemps, augmenter les cotisations ou réduire les prestations?*

T. Daum: Il faut éviter, aussi longtemps que possible, de réduire les prestations. Notre priorité est d'augmenter par étapes l'âge du départ à la retraite. Les coûts sociaux sont, toutefois, déjà élevés et ne doivent absolument pas continuer de grimper. Sur ce plan, la Suisse arrivait loin derrière les pays de l'UE dans les années quatre-vingt. Aujourd'hui, elle se situe dans la moitié supérieure du classement. Nous n'avons donc aucune réserve. Une étude a montré que les pays de l'OCDE auront besoin d'ici 2050 de 10 points supplémentaires de PIB pour financer les retraites ainsi que les dépenses de santé et les soins de longue durée. Pour la Suisse, le PIB devrait augmenter d'environ 8 points de pourcentage. Tous les chiffres disponibles vont dans le même sens.

D. Lampart: La sécurité sociale demeure finançable. Pour nous, les syndicats, la question est surtout de savoir si les prestations de la prévoyance vieillesse sont suffisantes. Prenons un salaire de 5000 francs: avec un taux de remplacement de 60%, il ne reste que 3000 francs. À notre avis, ce n'est pas assez pour que la personne puisse maintenir son «niveau de vie antérieur», comme le prévoit la Constitution. C'est pourquoi nous sommes en train d'élaborer un projet pour garantir une meilleure rente aux petits et moyens revenus. C'est notre priorité.

La Vie économique: *M. Lampart, l'AVS connaît déjà de gros problèmes de financement et vous voulez encore élargir ses prestations. Permettez-moi de vous reposer la question: comment l'AVS sera-t-elle financée à l'avenir?*

D. Lampart: Avec une bonne politique de l'emploi, les ressources supplémentaires dont l'AVS a besoin sont minimales. Elles pourraient, par exemple, être couvertes par un impôt sur les successions. Le relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans équivaldrait à augmenter les cotisations de 1,5 point de pourcentage. En cas de votation sur cette question, je pars de l'idée que le peuple choisirait une hausse des cotisations ou un impôt sur la fortune.

T. Daum: En examinant l'ensemble de la situation, on comprend à quel point cette proposition est irréaliste: des cotisations AVS majorées, des primes d'assurance-maladie qui grimpent depuis des années, le financement supplémentaire de l'AI, des cotisations APG et AC en hausse... Nous augmentons, nous augmentons et nous refusons de voir que cela ne pourra pas continuer ainsi. En



Thomas Daum: Tôt ou tard, il deviendra inévitable de prolonger la durée de vie active pour compenser la courbe démographique. La solution aux problèmes structurels de l'AVS consiste à flexibiliser l'âge de la retraite et à relever l'âge de référence.

Photo: Hannes Saxer

effet, c'est l'économie qui devra financer ces mesures. En lui retirant autant de substance et en affaiblissant aussi fortement sa compétitivité, nous perdrons finalement sur les deux tableaux: le système devra être assaini au moyen de cotisations élevées et l'économie, en raison de ces charges excessives, ne sera plus en mesure de fournir les cotisations nécessaires.

D. Lampart: Si le nombre de chômeurs baissait de 40 000 personnes, nous économiserions un point de pourcentage sur les cotisations AC. De plus, si la prévention de la santé était gérée de manière un peu plus prévoyante, le nombre de nouveaux rentiers AI diminuerait.

T. Daum: Même avec la meilleure politique de l'emploi, nous ne parviendrons pas à engranger suffisamment pour écarter les autres mesures. Cela ne fonctionnera pas ainsi.

La Vie économique: *Le frein à l'endettement se justifierait-il, selon vous, dans le domaine des assurances sociales?*

T. Daum: La solution aux grands problèmes structurels de l'AVS exige des décisions politiques que le législateur doit prendre en tenant compte du triangle formé par l'âge, le montant de la cotisation et le niveau des prestations. Le frein à l'endettement, qui autoriserait le Conseil fédéral à opérer des corrections, ne peut intervenir qu'après coup. C'est pourquoi nous préférons parler d'une clause de stabilisation.

D. Lampart: Le frein à l'endettement entraînerait une réduction des prestations. Les plus touchés seraient les bas et les moyens revenus. Ce sont précisément les personnes qui

ont besoin de l'AVS à l'âge de la retraite. Privées de cette rente, elles auraient encore plus de difficultés qu'aujourd'hui à subvenir à leurs besoins. Par conséquent, c'est hors de question pour nous. Nous considérons que la population suisse est suffisamment responsable pour décider, le jour venu, de ce qui est vraiment nécessaire. Nous en sommes toutefois très loin, car l'AVS continue de produire des excédents.

La Vie économique: *À quoi ressembleraient alors ces règles de stabilisation qui ont votre préférence?*

T. Daum: Dans un premier temps, il s'agirait de redresser ou de rééquilibrer l'assurance sociale concernée. Cette stabilisation structurelle comporte, toutefois, toujours une part d'incertitude (de long délais ou des leviers importants, selon les paramètres utilisés), c'est pourquoi nous avons besoin de règles sur la manière de gérer les écarts par rapport à la ligne définie. Suivant cette approche, nous aurions une AVS restructurée en profondeur. Les règles de stabilisation s'appliqueraient si la situation évolue dans une direction imprévue ou que l'équilibre budgétaire est menacé au point de sombrer dans les chiffres rouges. Premièrement, elles obligeraient le Conseil fédéral à engager une révision de la loi. Deuxièmement, elles l'habiliteraient à prendre des mesures d'urgence pour éviter que le déficit s'élargisse sans cesse, les recettes restant les mêmes. Nous exigeons une réglementation similaire pour l'AI. En ce qui concerne les autres assurances sociales, les choses sont un peu plus compliquées.

La Vie économique: *Quelles sont les possibilités et les limites de la redistribution dans le système des assurances?*

T. Daum: Au niveau de l'AVS, la redistribution est illimitée. Pour les revenus supérieurs à 83 500 francs, les cotisations ne sont rien d'autre qu'une taxe. Nous refusons que ce principe radical soit transféré à d'autres assurances sociales. Dans le deuxième pilier, la redistribution ne devrait pas exister. Malheureusement, la tendance va dans cette direction. Pourquoi? Actuellement, le taux de conversion minimal ne correspond ni aux rendements réels sur le marché des capitaux ni à l'espérance de vie. De ce fait, une redistribution s'opère des actifs vers les rentiers, autrement dit des jeunes vers les vieux. Globalement, le système de redistribution a atteint dans les assurances sociales la limite de ce que l'économie peut supporter.

D. Lampart: Nous constatons que les écarts de revenus ont augmenté en Suisse, comme dans le monde entier. Une petite



Photo: Hannes Saxer

Daniel Lampart: Avec une bonne politique de l'emploi, les ressources supplémentaires dont l'AVS a besoin sont minimales. Elles pourraient, par exemple, être couvertes par un impôt sur les successions. Le relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans équivaldrait à augmenter les cotisations de 1,5 point de pourcentage.

catégorie de personnes s'est même massivement enrichie. La population suisse s'en inquiète et trouve cela injuste. Il s'agit de savoir comment amener cette minorité fortunée à participer davantage au financement des assurances sociales. Le principal problème se pose au niveau de l'assurance maladie. Les cotisations représentent une charge insupportable, en particulier pour la classe moyenne, car les réductions de primes ne sont accordées que jusqu'à environ 80 000 francs de revenus – du moins dans le canton de Zurich.

La Vie économique: *Nous évoquons le financement des assurances sociales et vous réclamez leur élargissement. Pourquoi?*

D. Lampart: Il existe un besoin non seulement dans le domaine de l'assurance maladie, mais également dans l'AVS. L'importance des prestations complémentaires (PC) n'a cessé de croître. De plus en plus souvent, les rentes n'atteignent pas l'objectif constitutionnel fixé à 60% du dernier salaire. Deux tiers des jeunes rentiers AI sont également tributaires des PC, ce qui montre que les prestations sont insuffisantes et que quelque chose ne joue pas dans ce système.

T. Daum: Pour réaliser l'objectif constitutionnel, on ne peut pas occulter les PC. Celles-ci sont accordées après une évaluation de la situation économique du requérant. Dans notre conception de la sécurité sociale, chacun gère aussi sa prévoyance individuelle et toutes les ressources privées disponibles sont prises en considération dans l'examen d'une requête. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous rejetons l'idée d'une «AVS Plus», lancée par les syndicats. On ne peut pas fixer

de beaux objectifs en matière de prestations et passer sous silence la question des coûts. Selon nos estimations, ceux-ci pourraient atteindre 2 à 2,5 milliards de francs.

D. Lampart: Les prestations complémentaires sont souvent humiliantes pour les rentiers qui n'en ont jamais eu besoin dans leur vie. La preuve, c'est que beaucoup d'ayants-droit y renoncent. L'objectif doit être que les gens s'en sortent si possible sans les PC, qui sont fondées sur la notion de besoin.

La Vie économique: *Comment a évolué, selon vous, la proportion de personnes vivant à la limite du seuil de pauvreté?*

T. Daum: Les écarts de salaires ne se sont que légèrement creusés en Suisse au cours des vingt dernières années. La part des travailleurs pauvres a clairement reculé, de même que la pauvreté des personnes âgées. Nous constatons que la situation matérielle des groupes les plus faibles s'est nettement améliorée et stabilisée, grâce notamment aux assurances sociales.

D. Lampart: Le nombre de personnes dont le salaire dépasse 1 million de francs a presque quintuplé durant les dix dernières années en Suisse. En revanche, la progression salariale est tout juste positive dans des domaines comme le sanitaire, où le salaire mensuel atteint à peine 5000 francs. Environ 10% des gens exercent en Suisse des métiers qui figurent parmi les moins bien rémunérés, selon une classification internationale. La limite se situe à environ 3800 francs par mois, en fonction du nombre d'heures.

La Vie économique: *Dans quelle mesure la Suisse est-elle prête à réformer son système d'assurances sociales?*

T. Daum: S'agissant de la volonté de réforme, je tire un bilan mitigé. Le Conseil fédéral a publié son premier message sur la 11^e révision de l'AVS en 2000. Dix ans après, nous avons déjà vu échouer deux projets. Tout ce que j'espère, c'est que les organisations et les partis impliqués dans ce processus parviendront rapidement à une position plus ou moins commune sur les bases du problème, les perspectives et les différentes possibilités d'action. Dans le cas de l'AI, le rejet de la réforme a duré quinze ans. La révision de l'assurance-chômage, en revanche, a été une expérience positive. Elle a mis en évidence une volonté accrue de s'attaquer aux problèmes. Espérons que cela sera aussi le cas pour l'AVS.

D. Lampart: Jusqu'à présent, le peuple suisse s'est prononcé sur toutes les questions importantes liées aux assurances sociales, que ce soit par le biais d'une modification constitutionnelle ou d'un référendum. Cela

continuera à l'avenir. De nombreux politiciens ne pensent qu'à tailler dans les assurances sociales, alors que nous avons besoin de véritables solutions. En poursuivant cette logique de démantèlement social et en continuant de privilégier les classes aisées, ils passent complètement à côté des intérêts de la population suisse.

La Vie économique: *Quelle est la probabilité que l'on trouve une solution aux problèmes de l'AVS, selon vous?*

D. Lampart: L'AVS produit des excédents. Financièrement, il n'y a pas lieu d'intervenir pour le moment. L'issue des problèmes liés à l'emploi, en revanche, est incertaine. Il nous appartient de créer un bon marché du travail – avec des salaires corrects et de nouveaux débouchés – qui constitue la source de financement des assurances sociales. En revanche, nous ne pouvons pas exercer une influence sur le nombre de rentiers. C'est aussi simple que cela.

T. Daum: Ce n'est justement pas aussi simple. Seules des entreprises compétitives sur le plan international peuvent créer et maintenir des emplois. Si vous les chargez trop – que ce soit par des taxes ou des revendications salariales exagérées –, vous n'atteindrez pas votre but qui est aussi le nôtre d'ailleurs, à savoir offrir un maximum d'emplois et des rémunérations aussi élevées que possible.

La Vie économique: *Messieurs, je vous remercie de cet entretien.*

Direction de l'entretien et rédaction:
Geli Spescha, rédacteur en chef de La Vie économique

Transcription:
Simon Dällenbach, rédacteur de La Vie économique

Économie

Quelles garanties

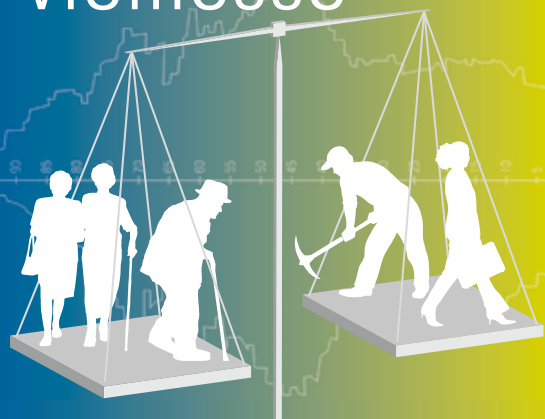
Démographie

pour nos rentes

Prévoyance-

après la crise?

vieillesse



Inscrivez-vous maintenant!
www.europa-forum-luzern.ch

europa forum luzern
Wirtschaft, Wissenschaft
und Politik im Dialog

20^{ème} Europa Forum
Luzern
Lundi, 9 mai 2011
KKL Lucerne

Symposium
13.00 – 18.00 h
CHF 190, Euro 155

Animation publique
18.50 – 21.00 h
gratuite

Langue officielle
de la conférence:
allemand



Johann N. Schneider-Ammann

Conseiller fédéral,
chef du Département
fédéral de l'économie DFE

Avec la participation de:



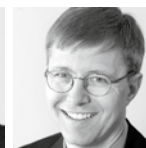
Georg Fischer
Commission
européenne



Ivo Furrer
Swiss Life



Bert Rürup
Université de
Darmstadt



Christoph Ryter
Caisse de pensions
Migros



Yves Rossier
Office fédéral des
assurances sociales

Sponsors

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Integrationsbüro EDA/EVD

ASA | SVV
Die Schweizer
Versicherer

helvetia
HOCHSCHULE
LUZERN

Kanton Zürich
Volkswirtschaftsdirektion
Europafachstelle
SwissLife
Interdisziplinärer Schwerpunkt Gesellschaftliche
Sicherheit und Sozialversicherungen

Partner of Excellence



Sponsors de services

Luzerner Forum für Sozial-
versicherung und Soziale Arbeit
Schweizer Kaderorganisation
VSUD
World Demographic & Ageing Forum

Sponsors médias

Canon
L'Hebdo
Finanz & Wirtschaft
Moneycab
Persorama
Schweizer Monatshefte
Stämpfli Verlag
UnternehmerZeitung
VPS-Verlag